Les Actions de prevention en Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

18 mars 2025

Ordre du jour

1/ Les missions de santé publiques ACI :

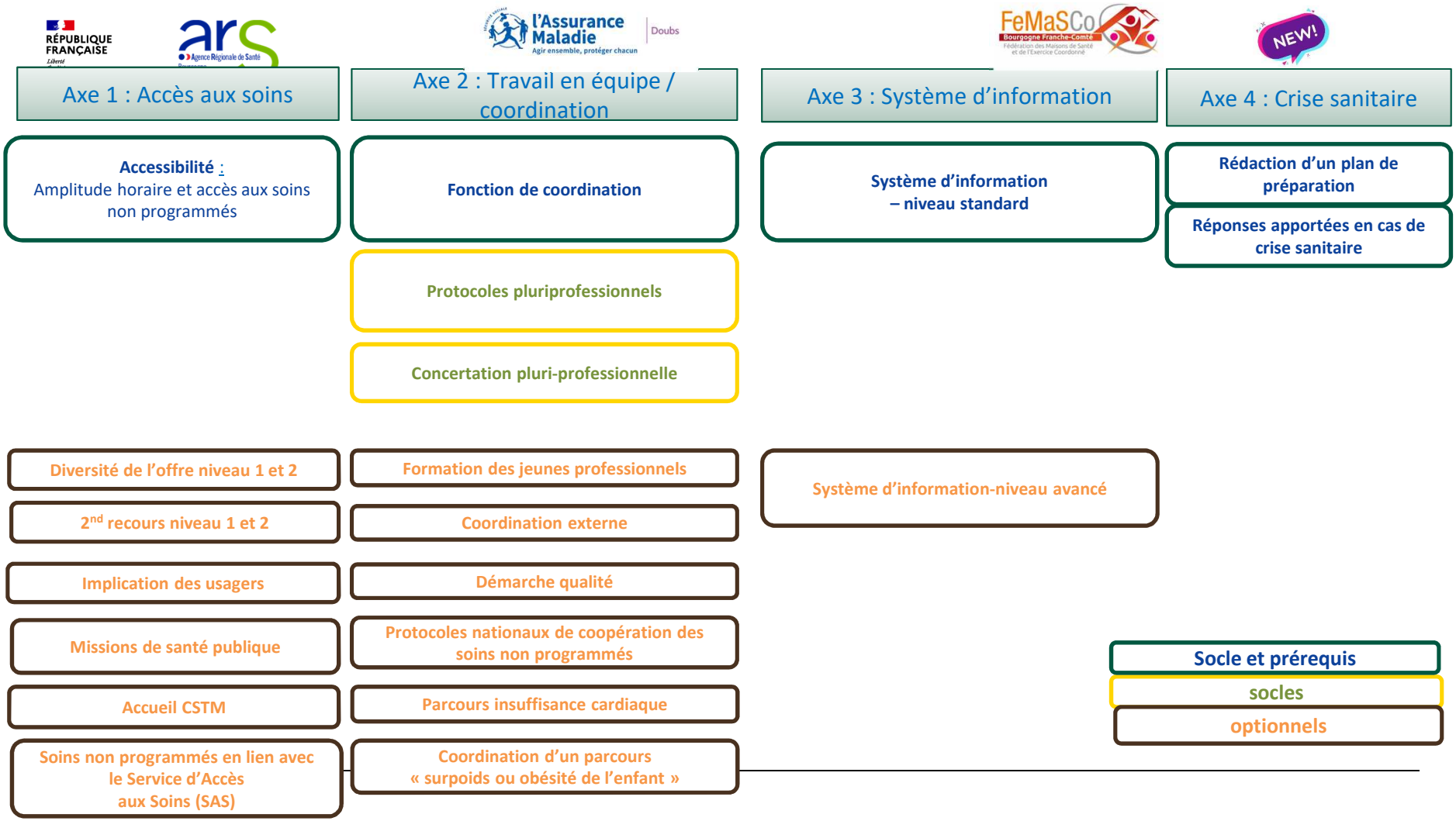
- Rappel des modalités conventionnelles
- Bilan 2025
- Les thématiques

2/ Le rôle de la FeMaSCo dans vos projets d'actions de santé publique

3 / Démarches de recensement des missions de santé publique pour l'année 2025

4/ Le service Prévention de la CPAM : un appui et des financements complémentaires

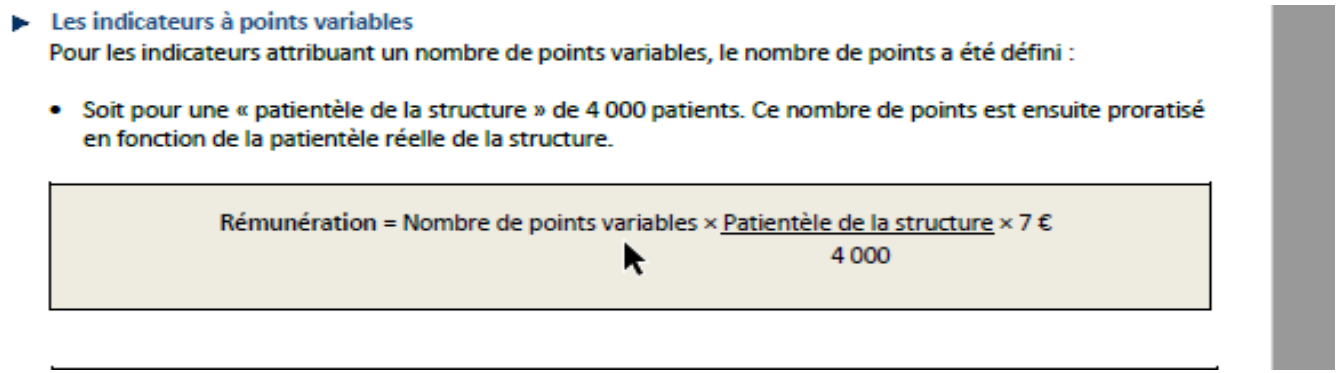
5/ Flyer synthétisant les différentes actions de santé publique


Axe 1 : Accès aux soins
Axe 2 : Travail en équipe / coordination
Axe 3 : Système d'information
Axe 4 : Crise sanitaire
NEW!
Accessibilité :
Amplitude horaire et accès aux soins non programmés
Fonction de coordination
Protocoles pluriprofessionnels
Concertation pluri-professionnelle
Système d'information – niveau standard
Rédaction d'un plan de préparation
Réponses apportées en cas de crise sanitaire
Diversité de l'offre niveau 1 et 2
2nd recours niveau 1 et 2
Implication des usagers
Missions de santé publique
Accueil CSTM
Soins non programmés en lien avec le Service d'Accès aux Soins (SAS)
Formation des jeunes professionnels
Coordination externe
Démarche qualité
Protocoles nationaux de coopération des soins non programmés
Parcours insuffisance cardiaque
Coordination d'un parcours « surpoids ou obésité de l'enfant »
Système d'information-niveau avancé
Socle et prérequis
socles
optionnels

Précisions sur le calcul de l'indicateur

Il s'agit d'un indicateur variable :

- Seules 2 missions sont valorisées – 350 points par mission soit 700 points au total - Pas de valorisation au-delà de la 2ième mission



▶ Les indicateurs à points variables

Pour les indicateurs attribuant un nombre de points variables, le nombre de points a été défini :

- Soit pour une « patientèle de la structure » de 4 000 patients. Ce nombre de points est ensuite proratisé en fonction de la patientèle réelle de la structure.

$$\text{Rémunération} = \text{Nombre de points variables} \times \frac{\text{Patientèle de la structure}}{4\,000} \times 7\,€$$

- Indicateur proratisé : En fonction de la patientèle - La référence de 4 000 patients constitue l'assiette à partir de laquelle une proration est effectuée si la patientèle de la structure se situe au-dessus ou en dessous de cette assiette.
- = valeur du point à 7 € = pour une taille de 4000 patients et 2 missions réalisée = Rémunération de 4 900 €

Si présence d'un IPA : + 200 points fixés pour la réalisation de 2 missions au moins.

Rappel des modalités conventionnelles en cas de changement

Si vous souhaitez vous engager sur des missions de santé publique différentes de celles signées au départ dans l'ACI, il convient d'en informer la CPAM avant sa mise en œuvre pour la contractualisation d'un avenant.

Une fiche spécifique est à votre disposition pour le retour des actions menées et l'avenant est à renvoyer à l'adresse suivante :



exercice.coordonne.cpam-doubs@assurance-maladie.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

FeMaSCo
Bourgogne Franche-Comté
Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné

Le bilan 2025

Nombre mission santé publique	BILAN 2024	BILAN 2023
0	1 MSP	5 MSP
1	2 MSP	4 MSP
2	25 MSP	18 MSP
TOTAL MSP	28	27

- 7 MSP ont signé des avenants en 2024 pour un changement de mission(s) de santé publique

Les thématiques de missions de santé publique (valorisées dans l'ACI)

1. **ACTION EN FAVEUR D'UNE AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE VACCINALE.**
2. **SURPOIDS ET OBÉSITÉ CHEZ LES ENFANTS.**
3. **PRÉVENTION DU SUICIDE.**
4. **EDUCATION THÉRAPEUTIQUE – ETP (SOUS RÉSERVE QU'UN DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ SOIT FORMÉ À L'ETP)**
5. **PRÉVENTION SPÉCIFIQUE EN DIRECTION DES PERSONNES ÂGÉES**
6. **PRÉVENTION PÉRINATALE**
7. **SOUFFRANCE PSYCHIQUE ET CONDUITES ADDICTIVES CHEZ LES ADOLESCENTS DE 12 A 25 ANS**

➔ Choix de deux missions lors de la contractualisation de l'ACI

Pour chacune de ces 7 missions, une fiche de cadrage existe pour vous guider dans le type d'actions à mener

⇒ Les grandes orientations

⇒ Le public prioritaire

⇒ Des exemples d'actions, et un contact thématique à l'ARS

⇒ Des exemples d'indicateurs de suivi

⇒ Des ressources documentaires, des référentiels pour vous accompagner dans la construction du projet

Thème: Education thérapeutique

CAS A : Structure avec un programme déclaré
Rémunération FIR :

- **Forfait 250 €/patient ayant terminé le programme**

CAS B : Structure sans programme déclaré
Uniquement rémunération ACI

- *Variable (calculée au prorata de la patientèle)*
- *Nombre de points pour 4 000 patients : 350 points*
- *Valeur du point : 7 euros*

Exemple : 2 450 euros pour une patientèle de référence de 4000 patients

Référentiels :

- Code de la Santé Publique et notamment les articles suivants : L.1161-1 à L.1162-1 et R.1161-2 à R.1161-7
- Décrets n° 2010-904 et n° 2010-906 du 2 août 2010 relatifs aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient et aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient
- Arrêtés du 2 août 2010 relatifs au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient
- Arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient
- Recommandations de la Haute Autorité de Santé
- Sites internet : HAS et ARS BFC

Actions à mettre en œuvre :

2 cas possibles:

- Cas A : La MSP déclare son programme auprès de l'ARS
- Cas B : La MSP ne développe pas de programme

Cas A : La MSP met en œuvre le programme et remplit les documents annuels d'activité et d'évaluation demandés par l'ARS, lui permettant ainsi la rémunération au forfait (250€ / patient)

Cas B : Structure sans programme déclaré uniquement financement ACI.
Exemple d'actions :

- Travaux préparatoires à la mise en œuvre d'un programme ;
- Orienter les patients relevant d'ETP vers un programme déclaré si l'offre existe sur le territoire ;
- Offrir la possibilité à une structure porteuse d'un programme déclaré à l'ARS d'intervenir au sein de la MSP pour les patients relevant d'ETP ;
- Réaliser des actions ETP collectives et multi professionnelles (hors programme structuré), soirée d'information, groupe de sensibilisation…

Pour ces actions la formation 40h ETP est demandée

Partenariats possibles :

Comet BFC

FEMASCO

Indicateurs de résultats :

Cas A : rapport d'activité complété

Cas B : bilan ACI, exemples d'indicateurs

- Proportion de patients concernés orientés vers un programme
- Nombre et nom des structures autorisées à mettre en œuvre un programme ETP intervenant au sein de la MSP
- Nombre de professionnels de la MSP réalisant des actions ETP

Référents thématiques ARS :
Laurianne Bruet – Dr Laurent Marié, Département Prévention Santé Environnement
ars-bfc-dsp-pse@ars.sante.fr

Exemple de la fiche Education thérapeutique du patient

L'accompagnement de la FeMaSCo

FIR-SP
Fond d'Intervention Régional

Enveloppe régionale annuelle de l'ARS qui vise à financer des actions de prévention et promotion de la santé et bénéficie aux maisons de santé pluridisciplinaires.
Sa gestion est déléguée à la FeMaSCo

Critères de recevabilité	Critères de non recevabilité
- ACI - Bilan action si renouvellement - Thématiques	- Pas de consultation - Pas de double financement ACI - Temps de travail salarié non financé (coordo et Asalée)

+ d'infos :
- Fiches thématiques ARS > https://femasco-bfc.fr/sante-publique.html
- Cécile JEANNEY c.jeanney@femasco-bfc.fr

Le processus pour le financement FeMaSCo

Etapes	Demande < 2000€	Demande > 2000 €
Ecriture de la demande	L'équipe remplie la demande de financement FIR (Annexe 1) et la transmet aux chargés de projets en santé publique de la FeMaSCo-BFC. • *Les chargés de projets santé publique se tiennent à disposition des MSP pour les aider à toutes les étapes de la démarche de projet.*	
Etude de la demande	Analyse de la demande. Au besoin, le chargé de projets peut demander des compléments d'information à la MSP. L'équipe et le chargé de projets peuvent retravailler ensemble la demande de financement	
Instruction	Analyse de la demande par le chargé de projets	Les demandes sont étudiées par une commission composée de : - 4 membres du conseil d'administration de la FeMaSCo - 2 chargés de projets en santé publique - 1 représentant de l'ARS-BFC
		Envoi des demandes FIR-SP supérieures à 2000 € aux membres de la commission. (*accompagnées d'un bilan si renouvellement d'action*) Echanges entre les membres de la commission sur les demandes. Délibération de la commission. • *La commission se réunit 3 à 4 fois par an pour étudier les demandes.*
Délibération	<u>Possibilités :</u> • Demande validée se traduit par la signature d'une convention entre la FeMaSCo-BFC et la MSP • Demande non validée mais à retravailler par la MSP • Demande non validée car ne correspond pas aux critères du FIR santé publique	
Indemnisation	Le versement de l'aide au financement de l'action se fait à réception du bilan de celle-ci et d'une facture (Annexe 2). Une avance peut être faite (jusqu'à 80% du montant total), sur demande de la MSP.	

Programmation commissions FIR — ARS

ANNÉE 2025

CALENDRIER	N°1	N°2	N°3	N°4
Dépôt de la demande	Avant le 17 février	Avant le 19 mai	Avant le 22 août	Avant le 14 novembre
Etude de la demande par FeMaSCo	Jusqu'au 28 février	Jusqu'au 30 mai	Jusqu'au 5 septembre	Jusqu'au 21 novembre
Instruction en commission	20 mars	19 juin	25 septembre	11 décembre
Notification de décision	Avant le 20 avril	Avant le 19 juin	Avant le 2 octobre	Avant le 21 décembre
Convention de financement	Maximum 1 mois après la commission			

FeMaSCo
Bourgogne Franche-Comté
Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné

Le bilan 2025 des actions financées par la Femasco (FIR)

81 actions ont pu être mises en place par le biais de la FEMASCO bénéficiant à **26 MSP** sur les thématiques suivantes :

- Santé des jeunes
- Addictions
- Nutrition (alimentation et activité physique)
- Dépistages des cancers
- Santé environnement

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs

FeMaSCo
Bourgogne Franche-Comté
Fédération des Maisons de Santé et de l'Exercice Coordonné

En synthèse :

ACI	1.	Action en faveur d'une amélioration de la couverture vaccinale.
	2.	Surpoids et obésité chez les enfants.
	3.	Prévention du suicide.
	4.	Education thérapeutique – ETP (sous réserve qu'un des professionnels de santé soit formé à l'etp)
	5.	Prévention spécifique en direction des personnes âgées (Hors Ateliers Bonjour)
	6.	Prévention périnatale
	7.	Souffrance psychique et conduites addictives chez les adolescents de 12 a 25 ans
FEMASCO (délégation de FIR de l'ARS)	8.	Santé des jeunes
	9.	Addictions
	10.	Nutrition (alimentation et activité physique)
	11.	Dépistages des cancers
	12.	Santé environnement

Le processus pour les missions santé publique :

- Un projet émerge dans l'équipe coordonnée => en fonction du sujet orientation sur un financement ACI / FeMaSCo ou autre

- Début d'année envoi du formulaire de description des missions de santé publique valorisées dans l'ACI à renseigner et renvoyer par chaque MSP => **a renvoyer avant mi-Mai de l'année N** à l'adresse suivante **:**



exercice.coordonne.cpam-doubs@assurance-maladie.fr



- 3 Commissions annuelles ARS / CPAM / FeMaSCo pour valider les orientations choisies et échanges avec les MSP

- Bilan à renvoyer dès que l'action est terminée => **dernier délai mi-Janvier de l'année N+1**

- Retrouvez l'ensemble des éléments sur le site infoPS – Rubrique MSP : https://extranet.infocpam.fr/infops/category/msp/ :

Thème : (choisissez le thème parmi la liste suivante)	
Cible :	
Date/Période de l'action :	
DESCRIPTION DE L'ACTION	
Contexte : besoins du territoire, données statistiques, enquête questionnaire auprès de la patientèle,...	
Objectif général de l'action	
Descriptif de l'action :	
INTERVENANTS	
Professionnels de santé de la MSP intervenant :	
Intervenants extérieurs (mairie, CCAS, ...)	
INDICATEURS DE SUIVI (comment évaluer l'action en fin d'année ?	
Exemple d'indicateurs : - Nombre de patients participants - Nombre d'accompagnement suivis, ...	

Le formulaire de de description de la mission à renvoyer avant le 15 Mai de l'année N

Mission de Santé Publique ACI - Evaluation 2025

À compléter par le référent de l'action et/ou l'équipe

Nom de la MSP :.....

Thématique de l'action :.....

Nom du référent de l'action :.....

1 – Action(s) mise(s) en place

- Le(s) format(s) de l'action

☐ Stand ☐ Atelier ☐ Formation ☐ Conférence ☐ Phoning/Invitation ☐ Autre : .....

- L'action était-elle adaptée ? (durée, format, outils…)

☐ Oui ☐ Non ☐ En partie

- Le/les public(s) cible(s) de votre action : .....
- Dans l'ensemble, les participants vous ont semblé :

☐ Très satisfaits ☐ Satisfaits ☐ Peu satisfaits ☐ Pas du tout satisfaits

2 – Suivi des indicateurs

Nom de l'indicateur *Reporter les indicateurs proposé dans la fiche action*	Résultat final	Atteint Oui / Non / partiellement
- - -		

3 – Satisfaction

Selon l'équipe, quels sont-les :	
• Points forts de l'action	• Points à améliorer

Observations : _____

4 – Poursuite de l'action

Quelles suites allez-vous donner à la thématique choisie pour que votre patientèle puisse

☐ Réalisation de la même action en prenant en compte les points à améliorer

☐ Thématique portée sous un autre format pour cibler autrement la patientèle

☐ Intégration d'un programme national sur la thématique (ex : Mission Retrouve Ton Cap)

☐ Abandon de la thématique car ne concerne finalement plus ou pas notre patientèle

La fiche d'évaluation de la mission santé publique ACI de fin d'année ou au plus tard le 15 janvier de l'année N+1

Le service Prévention de la CPAM : un appui et des financements complémentaires

- **Il propose des appels à projets sur des thématiques différentes ou complémentaires** de l'accord conventionnel interprofessionnel r**evues annuellement** par la Caisse nationale en fonction des priorités de santé publique

Plusieurs thématiques de santé :

- Dépistage organisés des cancers
- Vaccination
- Vie affective et Sexuelle
- Nutrition- activité physique
- Santé environnementale



- **Afin de préparer les Appels à Projets 2025, l'ensemble des informations, les cahiers des charges ainsi que le webinaire de présentation sont disponibles :**

https://extranet.infocpam.fr/partenaires/appels-a-projets-2025/

Focus sur Mission Retrouve ton Cap



Valorisée à hauteur de :

350 points variables pour la mission « Surpoids et Obésité de l'enfant »

+

100 points supplémentaires si la MSP s'engage dans Mission Retrouve Ton Cap

Pour en savoir plus :

prevention.cpam-doubs@assurance-maladie.fr

FINANCEMENTS D'ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Les actions de santé publique peuvent être financées par plusieurs partenaires des maisons de santé pluri professionnelles, d'une part en fonction des thématiques de l'action, et d'autre part, en fonction de l'axe choisi.

La CPAM recense trois types de financements que sont :

L'ACCORD CONVENTIONNEL INTERPROFESSIONNEL (ACI)

avec les thématiques suivantes :

- Action en faveur d'une amélioration de la couverture vaccinale
- Surpoids et obésité chez les enfants
- Prévention du suicide
- Prévention spécifique en direction des personnes âgées
- Prévention périnatale
- Souffrance psychique et conduites addictives chez les adolescents de 12 à 25 ans
- Education thérapeutique du patient (ETP) sous réserve qu'un professionnel de santé soit formé

Vos contacts : le service Relations Professionnels de Santé et Justine Bozzoli, chargée de mission
rps.cpam-doubs@assurance-maladie.fr

DÉMARCHES ANNUELLES À RÉALISER AVEC VOTRE CPAM

Pour les missions ACI, deux imprimés sont à compléter :

- Formulaire de recensement de l'action à envoyer avant le 30 avril de chaque année
- Fiche d'évaluation de l'action à envoyer après votre action et au plus tard le 15 janvier de l'année suivant la mise en place de l'action

L'ensemble des documents sont disponibles sur le site d'informations aux professionnels de santé :
https://extranet.infocpam.fr/infops/msp

ZOOM SUR... la FeMaSCo

En dehors de ces trois financements, vous pouvez contacter la Fédération des maisons de santé et de l'Exercice Coordonné, qui participe aux actions de santé publique dites « innovantes », qui concerne les thématiques suivantes :

- Santé des jeunes
- Addictions
- Nutrition (alimentation et activité physique)
- Dépistage cancer
- Santé environnementale

Votre contact : *c.jeanney@femasco-bfc.fr*

AUTRES FINANCEMENTS DU SERVICE PRÉVENTION

LE FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION, D'ÉDUCATION ET D'INFORMATION SANITAIRE (FNPEIS)

avec les thématiques suivantes :

- Dépistages organisés des cancers (sein, col de l'utérus et colorectal)
- Vaccination (vaccination contre la grippe, Covid 19 et gestes barrières)
- Santé sexuelle
- Nutrition - activité physique
- Santé environnementale
- Vaccination (autre que la grippe et le Covid-19)

LE FONDS DE LUTTE CONTRE LES ADDICTIONS (FLCA)

avec la thématique suivante :

- Moi(s) sans tabac

Votre contact : le service Prévention
prevention.cpam-doubs@assurance-maladie.fr



LES ACTIONS DU SERVICE PRÉVENTION

Actions de prévention sur l'hygiène bucco-dentaire avec notamment :

- Un spectacle de marionnettes / ateliers / 5 ans
- Un spectacle de marionnettes / quiz / dépistage dentiste / 6 ans
- Un escape game / séance pédagogique / 9-12 ans
- Un escape game / séance pédagogique / 15-24 ans



Autres ateliers :

- Dépistage des cancers organisés :
  - Cancer colorectal
  - Cancer du col de l'utérus
  - Cancer du sein : buste de palpation
- Animation par nos conseillers Assurance Maladie autour de l'alimentation - Roue de la santé





INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES

KIOSQUE
Le site des partenaires
de la Cpam du Doubs

Commandez ou téléchargez gratuitement des supports de communication de l'Assurance Maladie.



https://extranet.infocpam.fr/partenaires/

La lettre aux partenaires
de la Cpam du Doubs

Abonnez-vous pour découvrir nos actualités, des infos santé, les liens utiles.

https://extranet.infocpam.fr/partenaires/lettre-aux-partenaires

Info PS

Le site d'informations aux professionnels de santé pour suivre l'actualité.

https://extranet.infocpam.fr/infops/

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun
Doubs



ACTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Réalisation : CPAM du Doubs - Service Communication - Mars 2025

VOS CONTACTS

Florine NEGRI

Référent des Organisations Coordonnées

florine.negri@assurance-maladie.fr

Justine BOZZOLI

Chargée de missions de l'organisation du système de soins

justine.bozzoli2@assurance-maladie.fr

Nathalie THOMASSET

Responsable adjointe Promotion de la Santé

prevention.cpam-doubs@assurance-maladie.fr

Cécile JEANNEY

Chargée de projets en santé publique

c.jeanney@femasco-bfc.fr

Hélène CAIRE
Référente Exercice Coordonné ARS DT 25
helene.caire@ars.sante.fr
ARS-BFC-DCPT-DD25@ars.sante.fr
MSP hors secteur du Pays de Montbéliard agglomération

Et Sandrine MARCHETTI
Référente Exercice coordonné ARS DT NFC
sandrine.marchetti@ars.sante.fr
MSP du secteur du Pays de Montbéliard agglomération